

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

septembre 2012 • numéro **1**

APICULTURE



AUDIT ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE APICOLE FRANÇAISE



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr



Introduction	3
Les chiffres-clés de la filière apicole française : situation 2010 et évolution 2004/2010	4
Estimation des chiffres-clés 2010 en France métropolitaine	4
Évolution sur la période 1994/2004/2010	6
Le portrait sociologique des apiculteurs	7
Le marché du miel	8
La production française de miel et des autres produits de la ruche	8
La consommation apparente française	9
Le commerce extérieur français	9
Le commerce extérieur européen	11
Analyse du commerce extérieur des principaux pays européens	13
Les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)	13
La mise en marché et les circuits de commercialisation du miel	14
Analyse économique des activités de production	15
Les systèmes de production et de commercialisation	15
Analyse des coûts de production et de commercialisation	16
Évaluation de l'activité du secteur élevage dans le secteur apicole français	18
Le mode de renouvellement du cheptel dans les exploitations	18
Le profil des apiculteurs spécialisés dans l'élevage	18
Le marché des produits d'élevage	19
Évaluation de l'activité de pollinisation des apiculteurs	20
État des lieux des traitements contre le varroa	22
Bilan de l'offre des médicaments	22
Modalités de prescription et de distribution	23
Les pratiques apicoles	23
Synthèse et Conclusions	27
Un bilan selon les trois dimensions du développement durable	27
Analyse des points forts et opportunités, des points faibles et menaces	28

INTRODUCTION

L'audit commandité en 2011 par FranceAgriMer a pour objectifs :

- d'actualiser le portrait de la filière apicole française réalisé dans le cadre des deux audits précédents (1997 et 2004).
- de remplir ses obligations communautaires en évaluant l'impact économique des mesures mises en place dans le cadre du règlement européen (CE) n°1234/2007.
- de permettre à FranceAgriMer et au comité apicole d'appréhender les besoins de la filière apicole en matière de développement technico-économique, de façon à aider la mise en place du plan stratégique de filière prévu pour la fin de l'année 2012 et la mise en place du futur programme apicole, en application du règlement européen (CE) n°1234/2007.

Les étapes de l'audit ont été définies de la manière suivante :

Préambule : réaliser un portrait sociologique des apiculteurs français.

- Volet 1 : réaliser un descriptif détaillé de la filière apicole française en 2010 et de son évolution sur la période 2005/2010.
- Volet 2 : conduire l'évaluation ex post du programme d'interventions menées par la France depuis 2005 dans le cadre du règlement européen (CE) n°1234/2007. Ce volet fera l'objet d'une synthèse particulière, disponible sur demande auprès de FranceAgriMer.
- Volet 3 : réaliser une évaluation de l'activité d'élevage dans le secteur apicole.
- Volet 4 : évaluer l'activité d'apiculteurs pollinisateurs en France.
- Volet 5 : réaliser un état des lieux des traitements contre le varroa.

La méthodologie s'est basée sur :

- une enquête quantitative à laquelle 506 apiculteurs ont répondu,
- des entretiens avec des structures professionnelles, des apiculteurs, FranceAgriMer, le ministère en charge de l'agriculture...,
- des enquêtes auprès des grossistes conditionneurs, de la grande distribution, des autres circuits de commercialisation, des industriels,
- des enquêtes auprès des laboratoires, organismes de recherches, organismes de formation et d'assistance technique,
- des recueils de données en provenance de la direction générale de l'alimentation (DGAL), du recensement agricole, d'Eurostat, des panels de consommateurs, du service de la statistique et de la prospective (SSP), de FranceAgriMer,
- des recherches documentaires diverses,
- le redressement des chiffres du recensement agricole (RA) pour les petites exploitations (tranches 1 à 10 ruches, 11 à 30 ruches et 31 à 70 ruches), à l'aide des données de différentes structures professionnelles.



Les chiffres-clés de la filière apicole française : situation 2010 et évolution 2004-2010

Estimation des chiffres-clés 2010 en France métropolitaine

2010	Apiculteurs		Ruches		Production de miel	
	Nombre	%	Nombre	%	kg	%
1 à 10 ruches	31 872	76,2	180 848	16,8	1 956 779	10,7
11 à 30 ruches	5 454	13,0	113 358	10,6	1 538 263	8,4
31 à 70 ruches	2 060	4,9	102 253	9,5	1 575 717	8,6
71 à 150 ruches	817	2,0	93 234	8,7	1 651 176	9,0
151 à 300 ruches	1 001	2,4	240 479	22,4	4 347 861	23,7
plus de 300 ruches	632	1,5	344 046	32,0	7 255 931	39,6
France métropolitaine	41 836	100,0	1 074 218	100,0	18 325 727	100,0

Source : PROTEIS, sur base des différentes sources de données citées.

En 2010, la filière apicole française métropolitaine se caractérise par :

- 41 850 apiculteurs, détenant au moins 1 ruche,
- 1 074 200 ruches déclarées,
- une production de 18 330 tonnes de miel.

Le poids relatif des 3 types d'apiculteurs est présenté dans le tableau suivant :

Poids relatif des trois types d'apiculteurs 2010

2010	Apiculteurs		Ruches		Production de miel	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Apiculteurs producteurs familiaux (1 à 30 ruches)	37 326	91,0	294 206	27,0	3 495	19,0
Apiculteurs pluri-actifs (31 à 150 ruches)	2 877	5,0	195 487	18,0	3 227	18,0
Apiculteurs professionnels (plus de 150 ruches)	1 633	4,0	584 525	55,0	11 604	63,0
TOTAL France métropolitaine	41 836	100,0	1 074 218	100,0	18 326	100,0

Source : PROTEIS, sur base des différentes sources de données citées.

NB : l'annexe II du règlement (CE) n°917/2004 donne la définition de l'apiculteur professionnel : celui qui a en exploitation plus de 150 ruches.

Ce tableau résume bien le profil spécifique de la filière apicole française avec un poids relatif très marqué en fonction des variables entre les deux grands types d'apiculteurs « professionnels » et « non professionnels » :

> le groupe de professionnels, marginal en nombre, mais qui détient 55 % des ruches, fournit presque les 2/3 de la récolte française de miel,

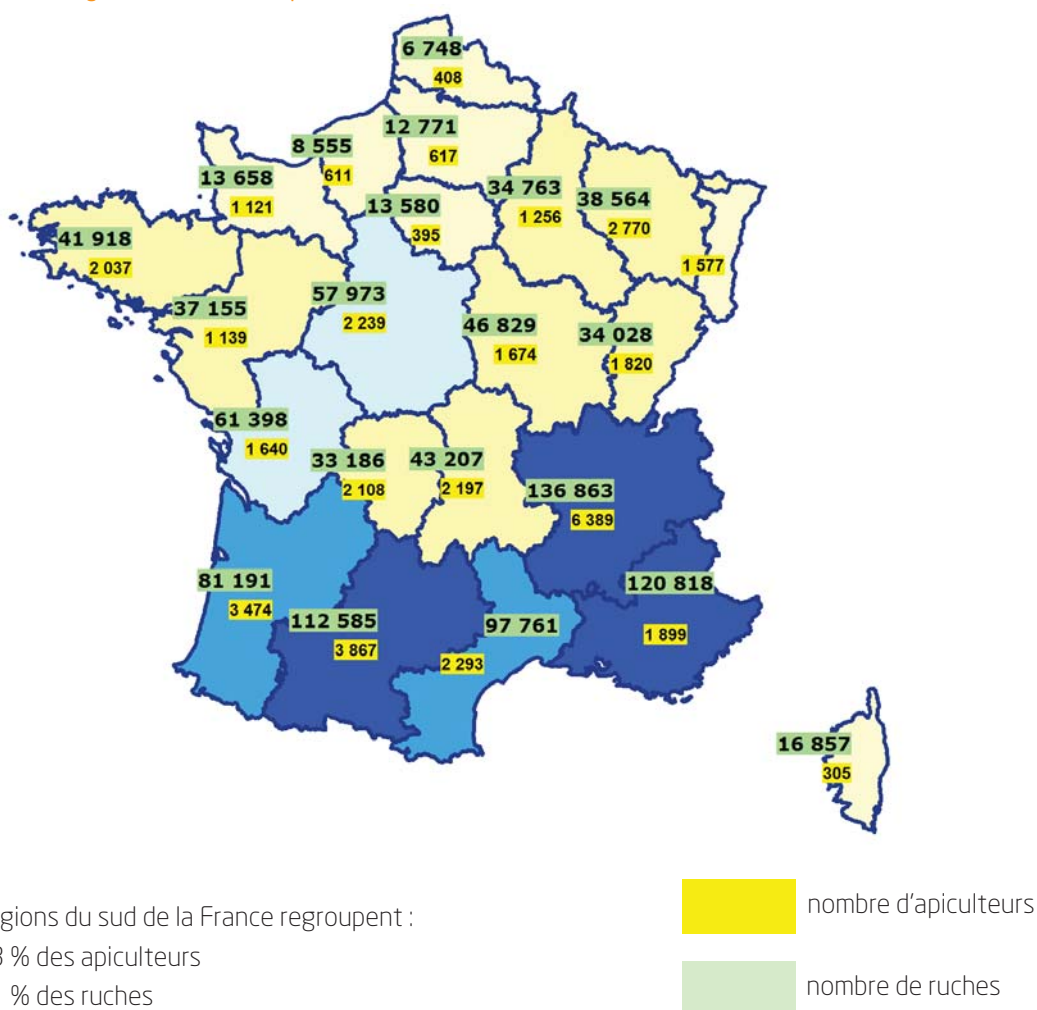
> le groupe des producteurs familiaux et des pluriactifs qui représente 95 % des détenteurs de ruches ; 47 % des ruches et assure plus d'un tiers de la récolte française.

Les rendements observés s'intègrent dans une fourchette allant de 10 kg/ruche et par an à 27 kg/ruche et par an selon les classes de tailles de rucher. Globalement, les rendements sont plus faibles pour les apiculteurs familiaux de moins de 30 ruches, dont la rentabilité n'est pas le principal objectif.

En raison du seuil d'éligibilité aux aides directes du programme apicole européen, fixé à 70 ruches, l'univers éligible regroupe 6 % des apiculteurs mais 63 % des ruches et 72 % de la production.

La moitié de la filière apicole se situe dans 5 régions du Sud de la France

Répartition régionale du nombre d'apiculteurs et du nombre de ruches. 2010



5 régions du sud de la France regroupent :

- 43 % des apiculteurs
- 51 % des ruches
- 52 % de la production de miel.



Évolution sur la période 1994/2004/2010

Les évolutions sont analysées par rapport aux chiffres de 2004 présentés dans l'audit précédent publié en 2005, qui présentait aussi certaines données pour 1994.

Évolution des chiffres clés 1994-2004-2010

	Apiculteurs	Ruches	Production (tonnes)
1994 (yc dom)	84 215	1 351 991	nd
2004 (métropole)	69 237	1 346 575	25 500
2010 (métropole)	41 836	1 074 218	18 326
évolution 2004/2010	- 40 %	- 20 %	- 28 %
évolution 1994/2010	- 50 %	- 21 %	

Source : PROTEIS et Audit de la filière apicole 2004.

L'estimation de 2010 comparée aux données de 2004 laisse apparaître :

- › une baisse de 40 % du nombre d'apiculteurs, soit en 6 ans une disparition de 27 400 apiculteurs soit en moyenne 4 500 à 4 600 par an. Cette tendance témoigne d'une nette accélération avec celle observée sur la période 1994/2004 qui s'était soldée par la perte de 15 000 apiculteurs soit 1 500 par an en moyenne,
- › une baisse de 20 % du nombre de ruches. La décennie 1994/2004 s'était soldée par une stabilité du nombre total de ruches, estimé à 1 350 000 ruches. Ce résultat comparé au précédent témoigne d'une augmentation sensible de la taille moyenne des exploitations apicoles,
- › un recul de près de 28 % de la production, plus important que la diminution du nombre de ruches et synonyme d'une baisse du rendement moyen par ruche. Ce phénomène est effectivement une caractéristique des années récentes avec l'affaiblissement des colonies et le syndrome des pertes de cheptel.

La période 2004/2010 se caractérise donc par un recul très sensible des trois variables clés de la filière apicole française, notamment d'une nette accélération de la baisse du nombre d'apiculteurs et d'un recul de près de 30 % de la production de miel.

Évolution du nombre d'apiculteurs et de ruches par classe de taille

2004	Apiculteurs		Ruches	
	nombre	%	nombre	%
1 à 10 ruches	53 290	78,1	290 997	22,0
11 à 30 ruches	9 026	13,2	164 673	12,5
31 à 70 ruches	2 803	4,1	128 858	9,8
71 à 150 ruches	1 382	2,0	141 266	10,7
151 à 300 ruches	1 043	1,5	224 042	17,0
plus de 300 ruches	719	1,1	371 036	28,1
Total France métropolitaine	68 263	100,0	1 320 872	100,0

Le tableau ci-dessous présente les données de 2004 par classe de taille et leur évolution sur la période 2004/2010

évolution 2004/2010	Apiculteurs		Ruches	
	nombre (%)	%	nombre (%)	%
1 à 10 ruches	- 40	- 1,9	- 38	- 5,2
11 à 30 ruches	- 40	- 0,2	- 31	- 1,9
31 à 70 ruches	- 27	0,8	- 21	- 0,2
71 à 150 ruches	- 41	- 0,1	- 34	- 2,0
151 à 300 ruches	- 4	0,9	7	5,4
plus de 300 ruches	- 12	0,5	- 7	3,9
Total France métropolitaine	- 38,7	0,0	- 18,7	0,0

Source : PROTEIS et Audit de la filière apicole 2004

La filière se professionnalise avec un effondrement du nombre d'apiculteurs familiaux (moins de 30 ruches) et une stabilisation du groupe des apiculteurs professionnels qui renforcent leur poids relatif en termes de nombre de ruches.

Le portrait sociologique des apiculteurs

Les exploitations françaises se situent dans des catégories relativement modestes, de l'ordre d'une UTH (Unité de travail humain), soit une personne par exploitation.

Un statut d'exploitants individuels en très grande majorité

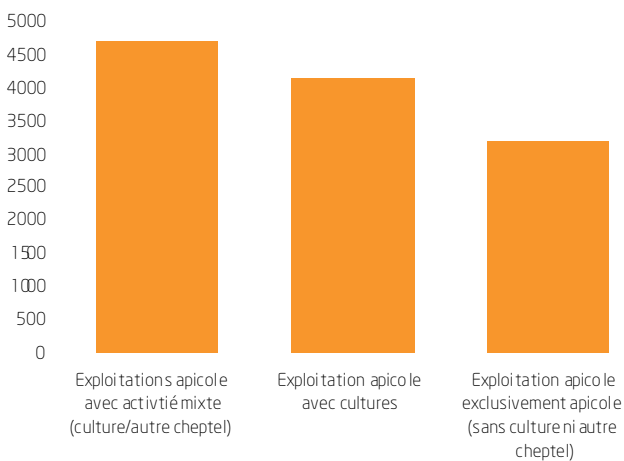
Le statut privilégié des exploitations apicoles est l'exploitation individuelle, qui représente 88,8 % des cas observés par le recensement agricole. Les autres statuts représentent une très faible proportion d'exploitations, principalement des EARL et des GAEC, sur des exploitations plus importantes cependant, puisque ces deux structures représentent 14 % du miel produit, pour 7 % des exploitations.

Une place variable de l'apiculture dans l'activité des apiculteurs

Il existe 3 200 exploitations apicoles à titre exclusif, sans culture ni autre production agricole (source : recensement agricole 2010).

Le recensement agricole, qui dénombre les exploitations relevant du secteur agricole, comptabilise 12 068 agriculteurs disposant de ruches. Le graphique ci-dessous précise ce nombre par catégorie.

Nombre d'exploitations apicoles avec ou sans activités agricole en parallèle



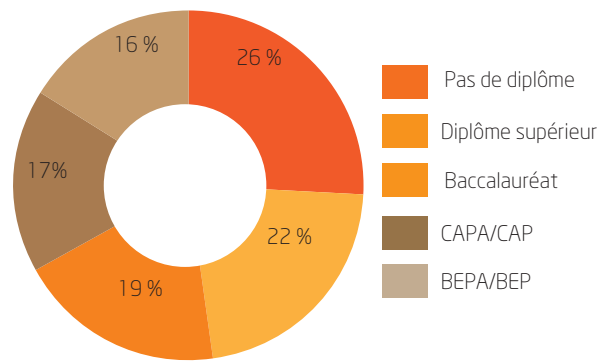
Source : Agreste – Recensement de l'Agriculture – 2010.

Une population vieillissante en cours de renouvellement

Un tiers des apiculteurs recensés par Agreste a plus de 61 ans, la pyramide des âges montre une faible proportion d'apiculteurs de moins de 40 ans. L'entrée en apiculture est assez tardive, souvent après une première expérience professionnelle.

Un niveau d'étude en nette évolution

Répartition des apiculteurs par niveau de diplôme



Source : Agreste – Recensement de l'Agriculture – 2010.

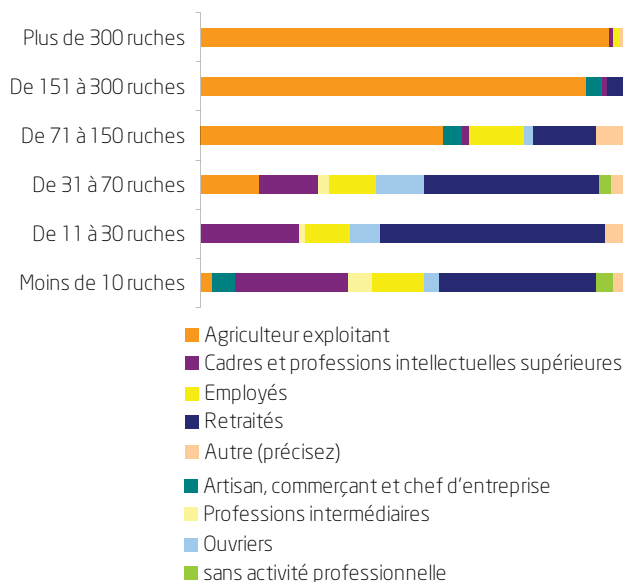
Cette répartition cache cependant une évolution du niveau d'études selon les générations considérées. Il s'accroît fortement en fonction de l'âge des apiculteurs : sur la base du recensement agricole, 42 % des moins de 40 ans disposent d'un diplôme de formation supérieure, contre 22 % de la tranche 40/60 ans et 13 % au-delà.



Les profils socioprofessionnels

La plupart des apiculteurs ont une autre activité professionnelle, comme l'indique le graphique ci-dessous. Deux catégories se distinguent nettement : les plus de 70 ruches, qui comprennent principalement des exploitants agricoles, et les moins de 70 ruches, où prédominent les retraités, mais aussi avec un fort contingent de cadres et professions intellectuelles supérieures.

Profil socioprofessionnel des apiculteurs en fonction de la taille d'exploitation



Source : PROTEIS - enquête quantitative auprès des apiculteurs.

Les modalités de l'installation en apiculture

On assiste actuellement à un chassé-croisé de générations avec une vague d'installations importantes en apiculture, parallèlement au départ de la génération des exploitations constituées dans les années 1970 à 1980.

Dans l'enquête quantitative, près de 10 % des répondants envisagent une cessation ou succession dans les 5 ans à venir. Une proportion similaire envisage une augmentation significative du nombre de ruches. On peut noter que les exploitants qui abandonnent ont majoritairement plus de 300 ruches, alors que les entrants ne sont que 22 % à avoir déjà atteint ce niveau. Ceci peut laisser envisager une transition progressive dans les 5 ans qui viennent.

Le marché du miel

Le contexte mondial du marché du miel est caractérisé par une production évaluée par la FAO et la Commission européenne autour de 1,54 million de tonnes en 2010. L'Asie est la première région de production et représente environ 42 % de la production mondiale. En seconde place, l'Europe représente quant à elle 23 % de ce total, dont 13 % pour l'Union européenne des 27 états membres. Depuis 2005, la production mondiale a progressé de 9 %.

La production française de miel et des autres produits de la ruche

Pour l'année 2010, la valeur de la production finale de l'apiculture française est estimée à 1 34 millions d'euros. Il s'agit d'une approche au sens de la comptabilité agricole de branche, à savoir la somme des valeurs estimées au prix de vente hors taxes par les apiculteurs des produits et services produits par l'apiculture française. La répartition de cette valeur entre les différents produits de la ruche est présentée dans le tableau suivant :

Valeur économique des livraisons « produits et services » de l'apiculture française au stade agricole 2010

Produits ou prestation	Montant estimé en €	en %
miel	115 155 000	86,2
pollen	1 709 000	1,3
propolis	438 000	0,3
gelée royale	3 563 000	2,7
cire	311 000	0,2
produits de la ruche	121 176 000	90,7
pain d'épices	1 478 000	1,1
nougat	525 000	0,4
divers	2 110 000	1,6
produits transformés	4 113 000	3,1
essaims	4 144 000	3,1
reines	1 065 000	0,8
produits de l'élevage	5 209 000	3,9
pollinisation	3 048 000	2,3
chiffre d'affaires total	133 546 000	100,0

Source : PROTEIS

La consommation apparente française

La consommation apparente de miel en France 2004/2010

(tonnes)	2004	2010	variation (%) 2004/2010
production estimée	25 500	18 326	- 28
importations	17 051	25 395	+ 49
disponible apparent	42 551	43 721	+ 3
exportations	2 500	3 944	+ 58
consommation apparente	40 051	39 777	- 1
taux d'autoapprovisionnement	64 %	46 %	- 18 points

Source : pour 2004 Audit GEM et pour 2010 Audit PROTEIS

En 2010, et sur la base d'un calcul de bilan basé sur les données du commerce extérieur et de la production estimée, la consommation française de miel serait de l'ordre de 39 800 tonnes, un chiffre pratiquement stable par rapport à 2004. Le taux d'autoapprovisionnement du marché français est de 46 %.

Le commerce extérieur français

Le solde du commerce extérieur français de miel 1995 et 2000/2010

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	évol en % 04/10
importations (1)													
tonnes	11 506	15 690	15 555	16 974	15 824	17 736	19 514	22 555	23 662	27 987	23 412	25 395	43,2
M euros	15,0	23,5	25,3	38,2	45,9	45,3	35,3	41,3	47,2	64,5	61,7	72,4	59,8
€/kg	1,30	1,50	1,63	2,25	2,90	2,55	1,81	1,83	1,99	2,31	2,63	2,85	11,6
exportations (2)													
tonnes	4 752	2 936	3 026	3 168	2 367	2 573	3 053	4 045	4 380	5 422	3 683	3 944	53,3
M euros	9,4	8,9	8,9	11,4	10,7	12,3	12,5	14,5	19,2	22,1	18,3	18,4	49,6
€/kg	1,98	3,04	2,93	3,59	4,52	4,78	4,10	3,60	4,38	4,08	4,96	4,66	- 2,5
soldes													
tonnes	- 6 754	- 12 754	- 12 529	- 13 806	- 13 457	- 15 163	- 16 461	- 18 460	- 19 282	- 22 565	- 19 729	- 21 451	
M euros	- 5,6	- 14,6	- 16,4	- 26,8	- 35,2	- 33,0	- 22,8	- 26,8	- 28,0	- 42,4	- 43,4	- 54,0	
Taux de couverture (%) [(2)/(1)]													
tonnes (%)	43,3	18,7	19,5	18,7	15,0	14,5	15,6	18,0	18,5	19,4	15,7	15,5	
M euros (%)	62,7	37,9	35,2	29,8	23,3	27,2	35,4	35,1	40,7	34,3	29,7	25,4	

Source : PROTEIS, d'après EUROSTAT

En 2010, la France a enregistré un déficit de 21 451 tonnes de miel pour un montant de 54 millions d'euros. Sur la période 2000/2010, le déficit en volume a été multiplié par 1,68, tandis qu'en valeur, sur la même période, il a été multiplié par 3,7. Par rapport à l'année 2004, le déficit s'est creusé de 41 % en volume et de 64 % en valeur.



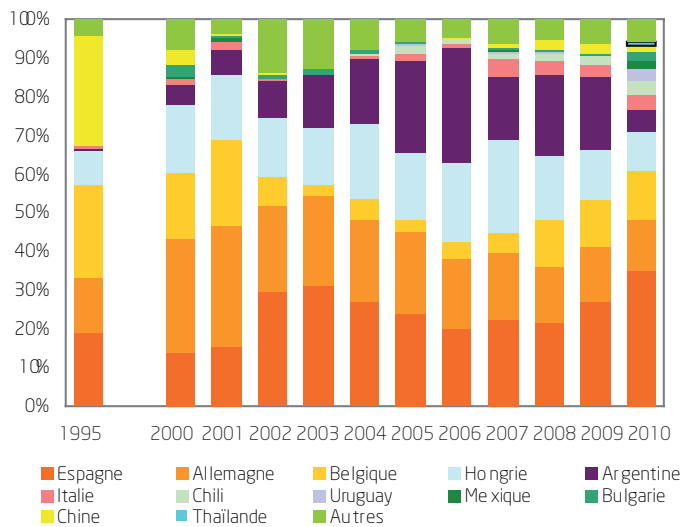
Cette évolution s'explique par l'effet conjoint :

- d'une consommation stable,
- mais surtout par le recul très sensible de la production française, lui-même lié à une baisse concomitante du nombre de ruches productives et du rendement par ruche.

La forte croissance des importations s'explique en tout premier lieu par le déclin de la production française, mais aussi par une demande de plus en plus segmentée, pour des miels que la France ne produit pas ou en quantités insuffisantes : oranger, citronnier, mandarinier, eucalyptus, thym, romarin...

En 2010, l'UE à 27 a représenté 80 % des volumes de miel d'importation pour la France, les 20 % restants provenant de pays tiers.

Évolution des principaux pays fournisseurs de miel de la France 1995 et 2000/2010



Source : PROTEIS, basé sur EUROSTAT

Six pays fournisseurs représentent plus de 80 % des importations françaises de miel en volumes : l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique, la Hongrie, l'Argentine et l'Italie. À elles seules, l'Espagne et l'Allemagne représentent 48,4 % des volumes en 2010.

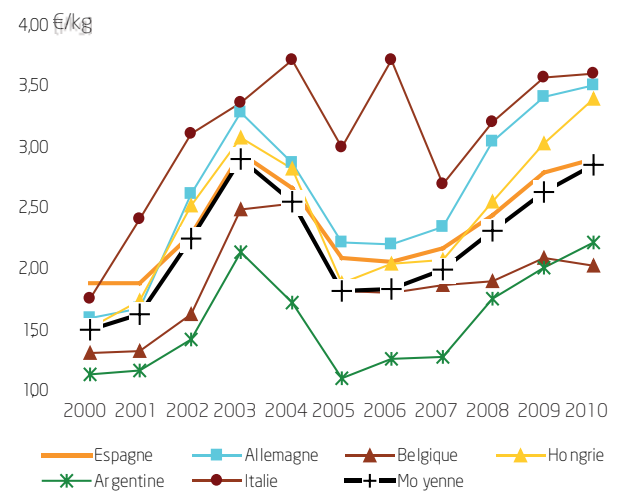
Avec un peu plus de 400 tonnes en 2010, selon Eurostat, la Chine, au même titre que les autres pays asiatiques, suscite questionnements et controverses en termes de traçabilité et d'authenticité du produit. Ce n'est donc pas un hasard si, malgré la modicité de ses tarifs, ce pays reste apparemment marginal au sein des importations françaises. Cependant, une grande partie du miel acheté par la France à la Belgique provient de Chine.

Outre la Belgique, il convient aussi d'observer que l'Espagne, premier fournisseur de la France, a comme premier fournisseur de miel. la Chine, laquelle avec près de 6 800 tonnes en 2009 et plus de 10 400 tonnes en 2010 est devenue le fournisseur leader (59 % de ses volumes importés en 2010).

Les prix

Depuis 2007, on observe une tendance des prix à une nette hausse. Une demande soutenue et une production nationale qui tend à se réduire, contribuent à donner au marché français une bonne attractivité pour des productions extérieures au territoire national, et ce à des prix rémunérateurs.

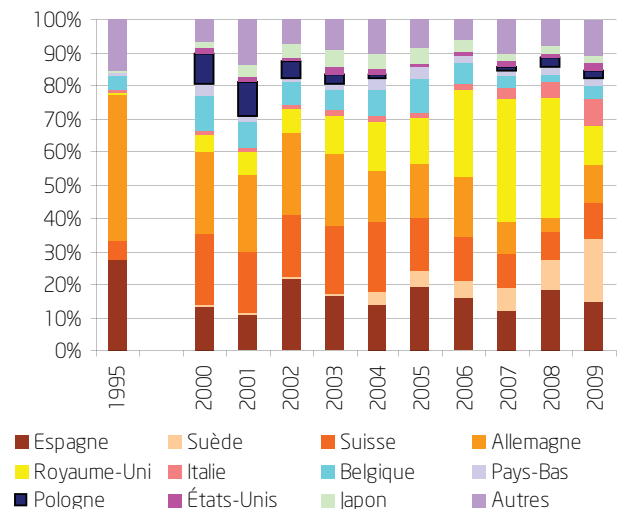
Les prix des importations françaises de miel 2000/2010



Source : PROTEIS, basé sur Eurostat.

Les exportations françaises

Les exportations françaises de miel, principales destinations 1995 et 2000-2010



Source : PROTEIS, basé sur EUROSTAT

Les exportations se sont élevées à **3 944 tonnes** en 2010, un niveau en retrait après les années 2006, 2007 et 2008 (5 422 tonnes). Pays avant tout déficitaire, la France dispose d'une offre limitée sur les marchés à l'exportation.

En termes de valeur et de prix unitaires, l'année 2010 a enregistré **un tarif moyen de 4,66 €/kg, soit un montant total de 18,4 millions d'euros.**

Globalement, le prix obtenu par les exportateurs français a augmenté de 1,55 % par an sur la période 2004/2010.

En 2010, le miel français obtient la meilleure valorisation sur les marchés de Belgique (7.06 €/kg), de Suisse (5.84 €/kg) et d'Allemagne (5.41 €/kg).

Le commerce extérieur européen

Un solde fortement déficitaire

Le solde du commerce extérieur européen de miel 2000-2010

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	évol en %
importations (t)												
intra UE-27	70 700	67 023	81 805	77 533	77 540	77 126	83 576	92 526	101 157	93 084	100 247	29,3
Pays tiers	129 656	139 170	134 997	122 342	126 387	138 429	135 325	126 847	141 945	136 795	147 213	16,5
Total	200 356	206 193	216 802	199 875	203 927	215 555	218 901	219 373	243 102	229 879	247 460	21,3
Exportations (t)												
intra UE-27	72 832	69 037	79 902	73 682	77 904	81 024	87 157	91 397	104 117	95 812	107 845	38,4
Pays tiers	5 910	6 987	9 428	10 266	7 350	6 490	7 671	9 003	9 823	8 214	10 486	42,7
Total	78 742	76 024	89 330	83 948	85 254	87 514	94 828	100 400	113 940	104 026	118 331	38,8
Soldes (t)												
intra UE-27	2 132	2 014	- 1 903	- 3 851	364	3 898	3 581	- 1 129	2 960	2 728	7 598	1 987,4
Pays tiers	-123 746	- 132 183	- 125 569	- 112 076	- 119 037	- 131 939	- 127 654	- 117 844	- 132 122	- 128 581	- 136 727	14,9
Total	- 121 614	- 130 169	- 127 472	- 111 592	- 118 673	- 128 041	- 124 073	- 118 973	- 129 162	- 125 853	- 129 129	8,8
importations (€/kg)												
intra UE-27	1,604	1,803	2,342	2,834	2,659	2,165	2,140	2,343	2,618	2,909	3,056	14,9
Pays tiers	1,093	1,185	1,591	2,146	1,926	1,271	1,312	1,375	1,693	1,933	2,050	6,4
exportations (€/kg)												
intra UE-27	1,632	1,802	2,414	2,927	2,794	2,191	2,163	2,425	2,736	2,976	3,030	8,4
Pays tiers	2,908	2,828	2,951	3,354	3,675	3,581	3,401	3,664	3,962	4,505	4,692	27,7

Source : PROTEIS d'après EUROSTAT

En 2010, l'UE à 27 a enregistré un déficit de près de 130 000 tonnes pour 232 millions d'euros, essentiellement en raison d'importations massives en provenance de pays tiers (près de 137 000 tonnes). Trois pays concentrent 92 % de ce déficit en volume : l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France.

La dégradation du solde du commerce extérieur est une tendance lourde, puisque l'offre intérieure ne suffit pas à couvrir la demande.

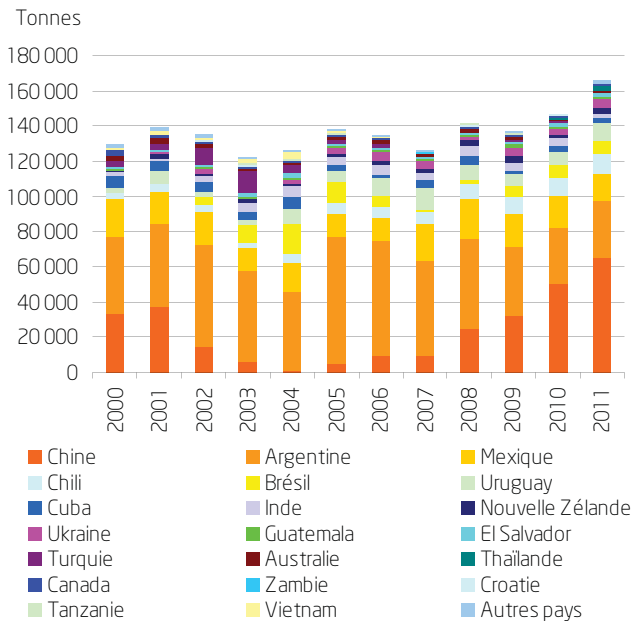
Les exportations des pays de l'UE à 27 sont essentiellement intra-communautaires (91% des volumes exportés en 2010), celles à destination des pays tiers, bien qu'en nette hausse, restent peu significatives.

Trois pays représentent 50 % des exportations de l'UE à 27 : l'Espagne, l'Allemagne et la Belgique. Ils jouent un double rôle, celui d'importateurs et de ré-exportateurs, véritables plateformes du commerce de miel communautaire.



Une forte dépendance à l'égard des pays tiers

Les importations de miel de l'UE à 27 en provenance des pays tiers en volume 2000/2010



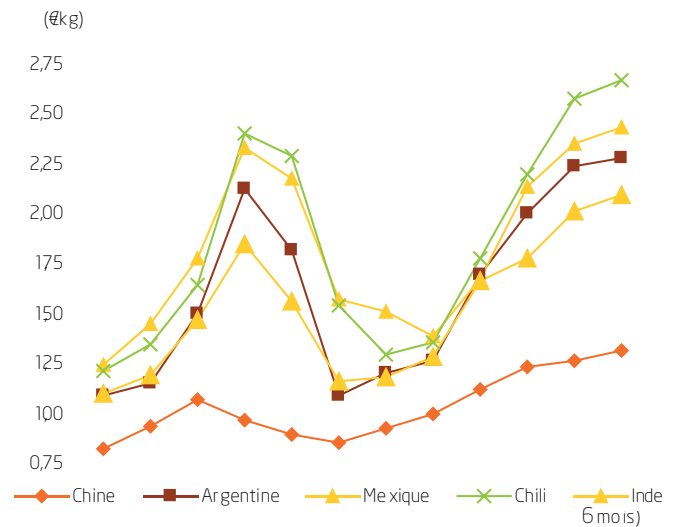
Source : PROTEIS d'après EUROSTAT

Le graphique ci-dessus confirme la remontée de la Chine dans l'approvisionnement de l'UE à 27. Le blocage de l'UE en 2003/2004 est intervenu suite à la découverte de traces d'un antibiotique, le chloramphénicol, dans le miel chinois. La période 2003/2007 a marqué un coup d'arrêt dans les importations européennes en provenance de ce pays. Ce brusque changement a pleinement profité à l'Argentine qui a fortement accru sa présence sur le sol européen. Mais, depuis 2008, la Chine est de nouveau très présente et en forte croissance sur notre continent.

Ce pays représente désormais plus du tiers de l'approvisionnement de l'UE à 27. Ses bas prix l'avantagent considérablement. En revanche, l'Amérique Latine, même si elle domine encore, a perdu des parts de marché, notamment l'Argentine. *A contrario*, le Mexique, le Chili et l'Uruguay parviennent à se maintenir sur ce marché européen. Le Brésil enregistre des positions variables au fil des années, tout comme Cuba.

Les prix des importations en provenance des pays tiers

Les prix des importations de miel de l'UE à 27 en provenance des principaux pays fournisseurs. 2000/2010

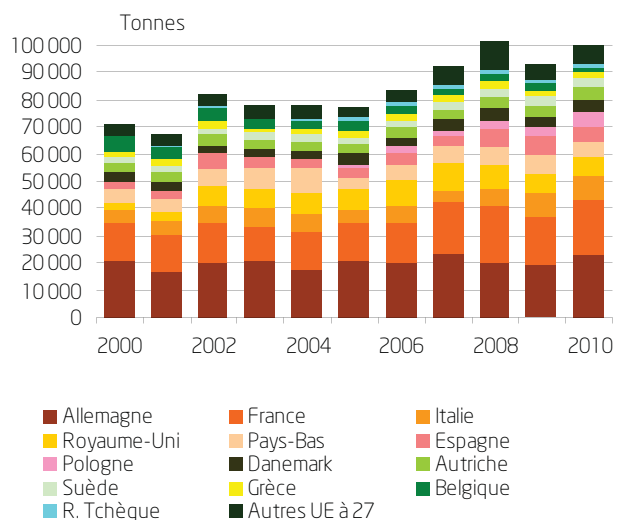


Source : PROTEIS d'après EUROSTAT

On observe le décalage important entre les prix pratiqués par la Chine (un peu moins de 1,3 €/kg) et ceux observés auprès de l'Argentine (2,25 €/kg), du Mexique et du Chili, ce dernier pays cherchant à différencier son offre et à pratiquer des tarifs un peu plus élevés que ses concurrents. L'Inde ne fait pas partie des principaux fournisseurs de l'UE à 27, mais a volontairement été placée sur le graphique ci-dessus afin de la situer par rapport à son voisin chinois, dont elle s'écarte notablement.

Analyse du commerce de miel intra-communautaire

Les importations intra-communautaires de miel (volumes) 2000/2010



Source : PROTEIS d'après EUROSTAT

Avec 100 000 tonnes en 2010, les importations intra-communautaires demeurent centrées sur quelques pays dont trois (Allemagne, France, Italie) représentent un peu plus de la moitié.

Avec près de 108 000 tonnes exportées en 2010, l'UE à 27 a établi un nouveau record quant à ses exportations intra-communautaires. Dans cet ensemble, l'Espagne est le nouveau leader avec près de 19 000 tonnes en 2010, devant la Belgique (un peu plus de 18 000 tonnes) et l'Allemagne (un peu plus de 17 000 tonnes). Les trois pays suivants, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, exportent avant tout leur production vers leurs autres partenaires européens. L'Italie se signale elle aussi par des productions de grande qualité qu'elle cherche à valoriser, depuis peu, sur les marchés européens destinataires.

En 2010, la moyenne des prix des exportations intra-communautaires a atteint 3,03 €/kg. La fourchette de prix est assez large entre les différents pays exportateurs (de 2,01 à 4,06 €/kg).

Analyse du commerce extérieur des principaux pays européens

L'analyse de situation des 11 pays européens les plus actifs en matière d'apiculture fait ressortir une majorité de déficits (Allemagne, Royaume-Uni, France pour les trois principaux) et quelques situations excédentaires (Hongrie, Bulgarie, Roumanie, Espagne).

En 2010, **trois pays jouent le rôle de plateformes d'importation et de réexportation** :

L'Allemagne a une tradition commerciale sur ce point et ce pays est, de loin, le premier importateur de l'UE à 27, soit 36 % des volumes en 2010. Ce pays réexporte majoritairement des miels conditionnés.

La Belgique s'affirme de plus en plus en tant que plateforme d'importation et de réexportation et certains opérateurs sont des conditionneurs qui importent de grandes quantités de miel chinois pour le réexporter en fûts et en petits conditionnements.

L'Espagne, outre sa forte production, importe aussi de grandes quantités de miel, notamment de Chine (près de 60 % de ses volumes importés). Le solde de son commerce extérieur demeure néanmoins excédentaire. L'Espagne est devenue le premier fournisseur de la France.

Caractéristiques des importations et des exportations de la Belgique, de l'Espagne et de l'Allemagne 2010

Tonnes	Import	Dont Chine (%)	Export	Dont France (%)	Prix moyen de vente à l'export (€/kg)
Belgique	21 098	70	16 982	25	2,18
Espagne	17 713	59	21 756	39	2,86
Allemagne	88 118	< 5	19 739	13	4,20

Source : PROTEIS, d'après les données Eurostat

Les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO).

Il existe 7 référentiels déposés officiellement concernant les miels de France auxquels s'ajoutent les miels issus de l'agriculture biologique ; en fonction des territoires concernés, on peut les regrouper en 4 groupes.

Principales caractéristiques des SIQO français du miel 2012

	Type de SIQO	Dénomination	Territoire
Alsace	IGP	Miel d'Alsace	Alsace
	Label Rouge	Miel de sapin d'Alsace	Alsace
Vosges	AOC - AOP	Miel de sapin des Vosges	Parties des départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges ; de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.
Corse	AOC - AOP	Miel de Corse - Mele di Corsica	Corse
Provence	Label Rouge	Miel de lavande et de lavandin	Région PACA
	IGP	Miel de Provence	Région PACA
	Label Rouge	Miel toutes fleurs	Région PACA

Source : INAO et ODG (organismes de défense et de gestion) des différents miels sous SIQO.

En 2010, selon l'Agence bio, la France recensait 360 exploitations apicoles biologiques (contre 144 en 2004, soit plus du double), lesquelles représentaient un nombre de 69 495 ruches (+29 % / 2009), soit une estimation de l'ordre de 6,5 % du parc national.



Le poids des miels sous SIQO est maintenant devenu significatif au sein de la récolte française : le tonnage récolté serait en 2010 de l'ordre de 1 891 tonnes soit 10 % de la production nationale.

Par rapport au marché français estimé à 39 777 tonnes en 2010, la production de miels français sous SIQO représente seulement 4,8 % de celle-ci.

Estimation de la production de miels sous SIQO 2010

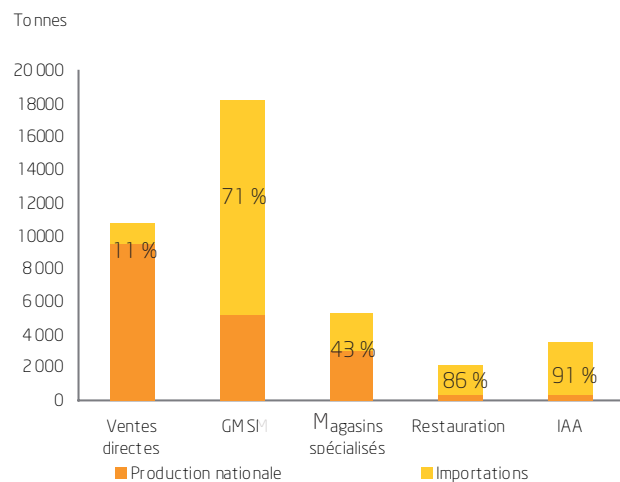
Dénomination	Tonnage 2010
Miel d'Alsace IGP	24,0 t
Miel de sapin d'Alsace Label Rouge	0,0 t
Miel de sapin des Vosges	0,4 t
Miel de Corse - Mele di Corsica	332 t
Miel de lavande et de lavandin	80 t
Miel de Provence	485 t
Miel toutes fleurs Provence	20 t
Total Miels sous SIQO hors AB	941,4 t
Miel Agriculture Biologique	950 t
Total miels sous SIQO	1 891,4 t

Source : PROTEIS d'après les données des ODG

La mise en marché et les circuits de commercialisation du miel

La figure ci-dessous illustre le tonnage écoulé par circuit, avec pour chacun d'eux le poids relatif des importations.

Tonnage de ventes de miel par circuit et poids relatif des importations. 2010



Source : PROTEIS

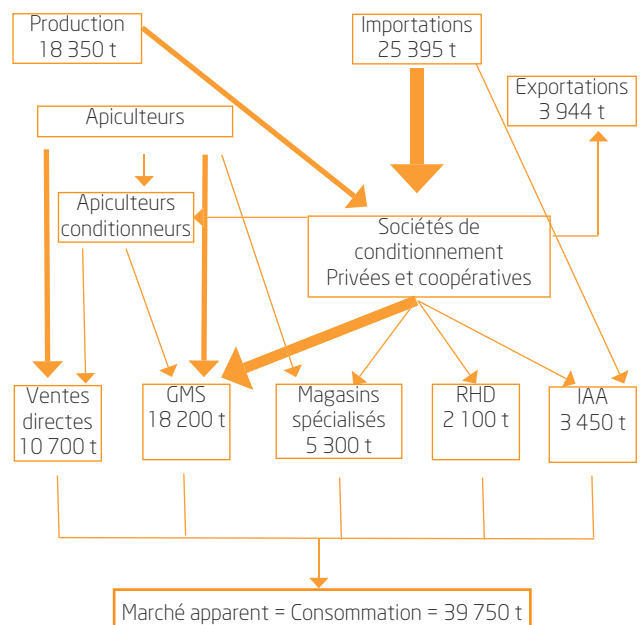
En GSM, le miel français représente moins de 30 % des volumes commercialisés, c'est-à-dire une part très minoritaire. Le miel français issu des grandes cultures est en concurrence avec des miels d'importation bon marché.

Sur les circuits de vente directe et des magasins spécialisés, la production française est très présente. Tous les types d'apiculteurs (pluriactifs et professionnels), sont bien présents en vente directe.

L'utilisation du miel comme ingrédient tant dans des préparations alimentaires qu'en cosmétique est en hausse : ce débouché représente 8,6 % du marché.

Enfin, en restauration, le miel occupe une place secondaire (préparations culinaires, petit-déjeuner, goûter).

Schéma de synthèse : les acteurs et les flux du marché français du miel en 2010



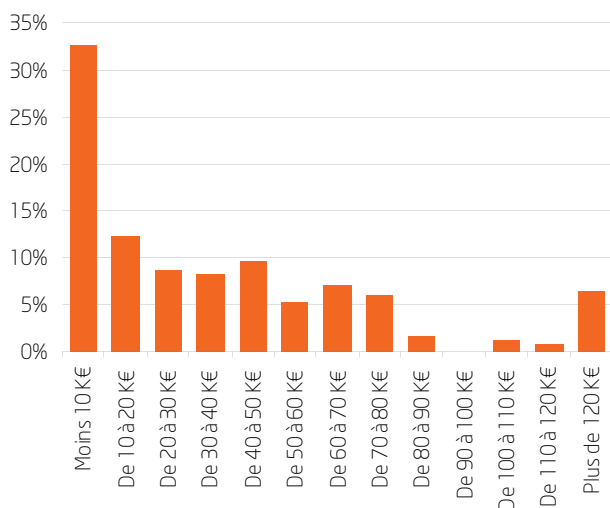
Source : PROTEIS

Analyse économique des activités de production

Les systèmes de production et de commercialisation

La répartition du chiffre d'affaires annuel montre que la majorité des apiculteurs ont un chiffre d'affaires relatif à l'apiculture inférieur à 10 000 €. Le graphique ci-dessous présente la répartition en classes de chiffre d'affaires.

Fréquence des apiculteurs par classe de chiffre d'affaires HT réalisé en 2010. Base : 230 réponses



Source : PROTEIS, enquête quantitative auprès des apiculteurs

L'effet lié au seuil d'assujettissement au régime fiscal du forfait apicole (76 300 € en 2010) apparaît nettement. Ce seuil pénalise l'apiculteur qui le dépasse légèrement, car il est alors soumis au régime fiscal réel qui est plus défavorable pour les systèmes d'exploitation apicoles classiques.

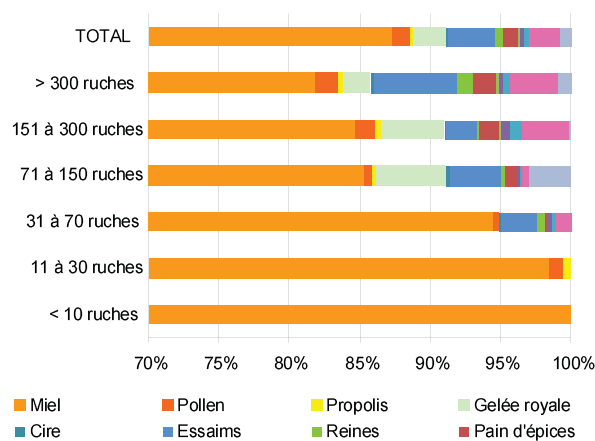
Un chiffre d'affaires très lié à la production de miel

Le chiffre d'affaires de l'apiculteur dépend essentiellement de la production de miel, qui reste majoritaire dans les produits de la ruche.

Plus de 75 % des exploitations enquêtées indiquent que le miel représente plus de 80 % de leur chiffre d'affaires, comme le montre le graphique suivant. Les apiculteurs de moins de 10 ruches se consacrent uniquement à la production de miel.

Portefeuille «produits» des apiculteurs en fonction des tailles d'exploitation. 2010

Attention : l'axe des abscisses commence à 70 %



Source : PROTEIS, enquête quantitative auprès des apiculteurs

Une valorisation très variable du kg de miel

Les structures d'exploitation sont principalement orientées vers la production de miel, mais cela n'empêche pas une grande variabilité dans la valorisation de ce dernier. La valorisation a été calculée par le rapport entre le chiffre d'affaires issu de la vente du miel et la production de miel en kg. Selon les apiculteurs, le miel est vendu de moins de 3 €/kg à plus de 13 €/kg, selon la répartition suivante : 45 % des apiculteurs de l'échantillon ont un niveau de valorisation de leur miel qui se situe dans la fourchette de 4 à 7 € par kilo. Seulement 12,4 % d'entre eux vendent à un prix de 10 €/kg et plus.

La transhumance n'a que peu d'effet sur le niveau de valorisation du miel, mais grâce à un rendement supérieur, l'apiculteur transhumant augmente fortement son chiffre d'affaires.

La valorisation de la production est également liée au type de miels collectés : Le couple colza/tournesol donne des valorisations basses, mais des volumes importants ; l'orientation vers les miels mono-floraux principaux (acacia, tilleul, châtaignier) permet une meilleure valorisation.

La valorisation des miels est directement liée au mode de commercialisation. En résumé, les principales options de l'apiculteur sont les suivantes :

- › vente de miel en gros, surtout sur une base colza/tournesol, pour les régions de grandes cultures. Les exploitations sont alors adaptées à des récoltes importantes en termes d'équipement, la valorisation du miel est faible,



- › vente de miel en gros avec forte proportion de miels valorisés (bio, crus, signes de qualité, export). Ces productions nécessitent un effort plus important pour obtenir ces miels, au détriment des rendements globaux, et avec des coûts supplémentaires de déplacement,
- › vente de miel en demi gros : La vente en demi gros nécessite un temps de travail important de suivi des circuits de vente, même en pleine saison de production, d'où un impact sur la capacité à transhumer, à réagir aux miellées, souvent au détriment des rendements,
- › vente de miel au détail, circuits courts. Le temps consacré à la commercialisation est plus important, tout au long de l'année. Ainsi, dans l'enquête quantitative, la proportion du temps consacré à la commercialisation est de 26 % chez les apiculteurs qui vendent en circuits courts contre 17 % chez ceux qui privilégient les circuits de gros, coopératives et vente aux apiculteurs. C'est le mode exclusif de vente des apiculteurs familiaux.

Le mode de commercialisation des apiculteurs

La commercialisation varie en fonction des trois types d'apiculteurs :

Les apiculteurs professionnels :

Les apiculteurs de plus de 300 ruches conditionnent 62 % de leur miel en fûts de 290/310 kg (poids variable selon la densité du miel, le type de parfum et le taux d'humidité). Ils le commercialisent en gros pour la moitié de leur chiffre d'affaires (48 % à des conditionneurs ou coopératives).

Cependant, plus de 42 % de leur chiffre d'affaires provient de la vente directe et des GMS aussi bien en miel qu'en produits divers et transformés (pain d'épices, bonbons, mélanges,...).

Quant aux producteurs de gelée royale, ils sont en général exclusifs de cette activité en raison de la spécificité de cette production.

Les apiculteurs pluri actifs :

Entre 30 et 300 ruches, la vente en fûts devient largement minoritaire, entre 20 et 30 % du volume de miel. L'essentiel de la production est vendu en pots, sur les marchés, magasins, ou sur place.

Les apiculteurs producteurs familiaux commercialisent la totalité de leur production en pots. Leur revenu ne dépendant pas de cette activité, bien que l'exerçant avec un engagement constant, leur volonté de résultat n'en demeure pas moins inégale.

Analyse des coûts de production et de commercialisation

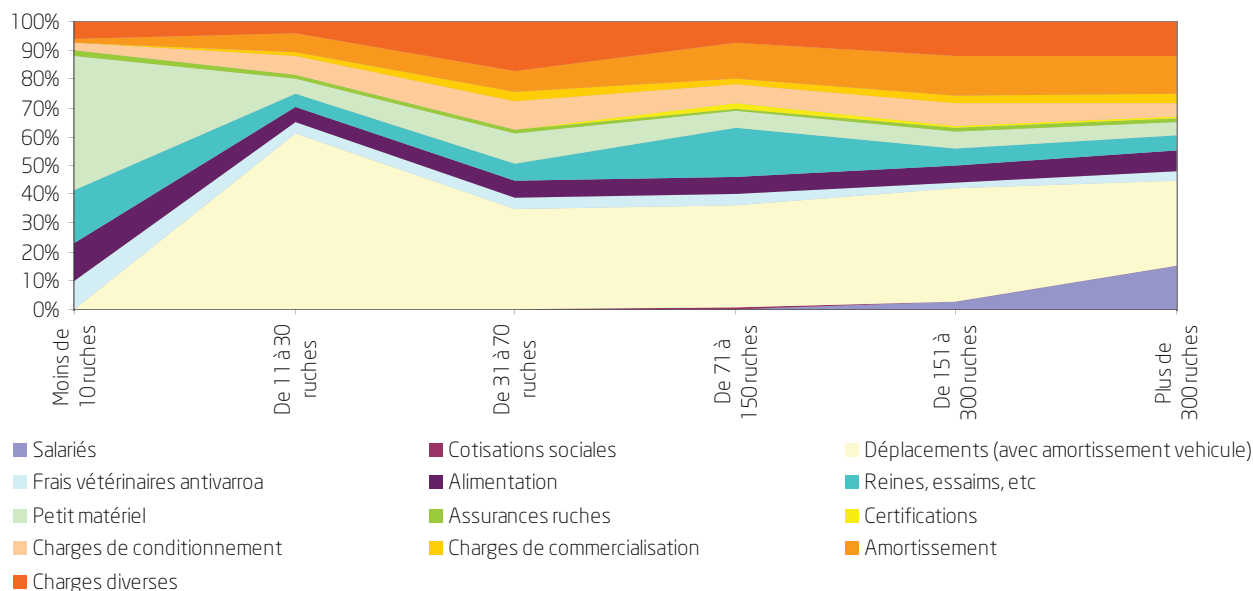
Objectifs : l'objectif est de disposer de données microéconomiques sur les exploitations apicoles permettant de comprendre la logique des coûts et de leur variabilité.

Limites de cette évaluation

Malgré la taille importante de l'échantillon, il reste difficile de pousser le diagnostic des exploitations jusqu'au stade des notions économiques pour les apiculteurs familiaux et pluriactifs. Une majorité d'entre eux ne collecte aucune donnée comptable. Les dépenses personnelles et celles liées à l'activité apicole sont souvent amalgamées et ne permettent pas d'identifier les coûts de production.

Synthèse des coûts de production

Répartition des coûts de production par catégories, en fonction de la taille des exploitations



Pour les plupart des apiculteurs, ce sont les frais de déplacement qui représentent le principal poste de dépenses.

Formation du revenu des apiculteurs

Le tableau suivant récapitule l'évolution des coûts de production en fonction de la taille d'exploitation. Les performances théoriques de la classe de taille la plus petite sont liées au fait qu'un certain nombre de coûts ne sont pas intégrés par les apiculteurs, ce qui se justifie par le caractère familial de l'activité.

Distribution des produits et des charges, en euros par ruche en fonction de la classe de taille de l'exploitation apicole

	Moins de 10 ruches	De 11 à 30 ruches	De 31 à 70 ruches	De 71 à 150 ruches	De 151 à 300 ruches	Plus de 300 ruches
Produit total par ruche	97,1	111,3	126,7	124,4	152,0	145,8
Charges totales par ruche	73,9	108,0	131,9	93,4	108,4	85,4
Produits- charges/ruche	23,2	3,3	-5,1	31,0	43,6	60,4

Source : PROTEIS

Dans le tableau suivant, les données sont ramenées au kg de miel produit.

Distribution des produits et des charges, en euros par kg de miel en fonction de la classe de taille de l'exploitation apicole

	Moins de 10 ruches	De 11 à 30 ruches	De 31 à 70 ruches	De 71 à 150 ruches	De 151 à 300 ruches	Plus de 300 ruches
Produit total par kg de miel	8,1	6,7	5,5	5,9	7,9	5,8
Charges totales par kg de miel	6,2	6,5	5,8	4,4	5,6	3,4
Produits- charges/kg de miel produit	1,9	0,2	-0,2	1,5	2,3	2,4

Source : PROTEIS



Évaluation de l'activité du secteur élevage dans le secteur apicole français

Depuis le début des années 80, les taux de mortalités observés sur les colonies se sont fortement accrus, et, à partir du début des années 90, un nouveau pallier a été franchi, avec d'importantes mortalités hivernales recensées. Les mortalités hivernales moyennes sont supérieures à 20 %, mais des colonies disparaissent aussi en cours de saison et, sur l'année complète, il arrive que plus du tiers du cheptel disparaisse. Ces taux sont à comparer avec le taux de pertes hivernales considéré comme normal par les apiculteurs, évalué à 10 %.

Parallèlement, les apiculteurs observent une réduction de la longévité des reines (moins de 2 ans) et une dégradation de leur fertilité, même en cours de saison. Les fécondations sont mises en cause à certaines époques de l'année.

Tout cela se traduit par une modification profonde des principes du renouvellement du cheptel dans les exploitations apicoles, l'apiculteur étant maintenant tenu à la fois :

- › de compenser les pertes hivernales,
- › de compenser des pertes en cours de saison,
- › de renouveler les reines de son cheptel de production de façon plus fréquente, tous les deux ans, voire tous les ans.

Pour assurer le renouvellement de son cheptel, l'apiculteur est contraint d'en affecter une partie à la production de reines ou d'essaims. Parfois, pour compenser des pertes importantes ou accroître son cheptel, il fait appel à des apiculteurs multiplicateurs, qui lui fournissent des reines ou des essaims. Un marché existe donc et se développe, avec des échanges au niveau local, national et international.

Le mode de renouvellement du cheptel dans les exploitations

Le renouvellement des colonies

Les apiculteurs peuvent remplacer les pertes de colonies en collectant des essaims naturels, en réalisant des essaims artificiels sur l'exploitation, ou en achetant de nouvelles unités à l'extérieur.

- la collecte d'essaims naturels : l'essaimage définit un comportement naturel de la colonie où une partie de la grappe d'abeilles quitte la ruche d'origine avec la vieille reine pour fonder un nouveau nid. Les apiculteurs peuvent collecter ces essaims naturels. La collecte d'essaims naturels est la méthode la plus répandue auprès des apiculteurs familiaux pour renouveler le cheptel.

Nombre d'essaims naturels capturés et part de ces essaims dans le renouvellement en fonction de la taille des exploitations

Classe de taille d'exploitation	Nombre d'essaims naturels capturés	taux d'essaims naturels capturés (%)
Moins de 10 ruches	2,0	54,6
De 11 à 30 ruches	4,6	34,5
De 31 à 70 ruches	11,4	22,1
De 71 à 150 ruches	20,9	63,2
De 151 à 300 ruches	12,2	8,9
Plus de 300 ruches	12,3	3,4

Source : PROTEIS, enquête quantitative auprès des apiculteurs

- la fabrication d'essaims artificiels : l'apiculteur produit lui-même ses essaims artificiels en divisant simplement une colonie en deux parties.

- l'achat d'essaims (avec les cadres associés) ou de paquets d'abeilles (sans cadres) est une façon plus rapide de renouveler le cheptel, l'apiculteur obtient une unité productive au bout de quelques semaines.

Le renouvellement des reines

Près de la moitié des apiculteurs interrogés déclarent utiliser des reines provenant d'un élevage artificiel, qui s'avère être le mode de renouvellement le plus répandu. Les apiculteurs familiaux renouvellent moins leurs reines, en laissant faire la nature, alors que les apiculteurs professionnels renouvellent 40 % de leurs reines.

Globalement, le nombre total de reines achetées à l'extérieur de l'exploitation représente 5 % du nombre de ruches déclarées par l'exploitant, ce qui, pour une longévité moyenne de 2 ans, donne environ 10 % de reines issues de l'achat dans le cheptel des apiculteurs. Ceci représente globalement un bon taux d'autonomie, qui ne varie pas significativement en fonction de la taille de l'exploitation.

Le profil des apiculteurs spécialisés dans l'élevage

Certains apiculteurs sont spécialisés dans la production de reines ou de produits d'élevage.

Le nombre d'éleveurs est estimé entre 500 et 1 000 sur le territoire français, mais tous ne commercialisent pas.

Un recensement des éleveurs permet d'identifier environ 80 éleveurs principaux avec des productions commercialisées de 30 à 4 000 équivalents reines.

Les essaims sur cadre représentent près de 60 % des produits d'élevage cités par les éleveurs, suivis par la production de reines fécondées et de cellules royales.

Le poids économique de l'élevage sur les exploitations

D'après l'enquête réalisée auprès des apiculteurs, le pourcentage de chiffre d'affaires fourni par la production de reines est rarement très élevé et reste inférieur à 10 % dans la plupart des exploitations.

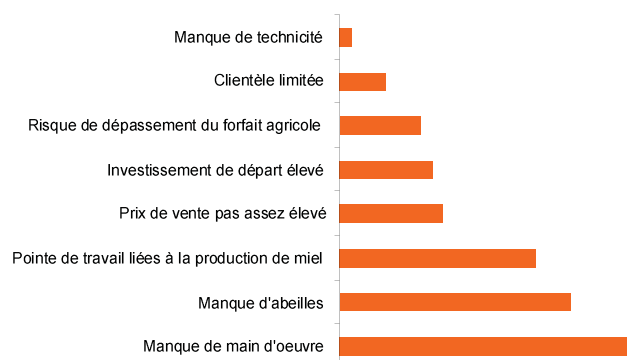
Le pourcentage du chiffre d'affaires lié à la vente d'essaims peut être bien supérieur, le maximum observé dans l'échantillon enquêté étant de 67 %, et plusieurs exploitations enregistrent un pourcentage du chiffre d'affaires lié à la vente d'essaims supérieurs à 50 %.

Les difficultés des éleveurs à répondre à la demande

Globalement, qu'ils soient en croissance, en stabilité ou en baisse sur l'atelier élevage, les apiculteurs spécialisés dans l'élevage ont des difficultés à répondre à la demande.

Une très grande majorité aimerait produire plus de cheptel, mais se heurte à diverses contraintes (difficultés à trouver de la main-d'œuvre, manque d'abeilles, disponibilités en raison des pointes de travail liées à la production de miel).

Les facteurs limitant de la production de produits d'élevage, classés par ordre d'importance



Source : PROTEIS, enquête quantitative auprès des apiculteurs

Le marché des produits d'élevage

L'évaluation du marché des produits d'élevage a été réalisée sur la base des données de l'enquête quantitative, en distinguant les profils respectifs des différentes classes de tailles d'exploitation. La modélisation permet de générer une estimation globale du marché en quantité et en prix.

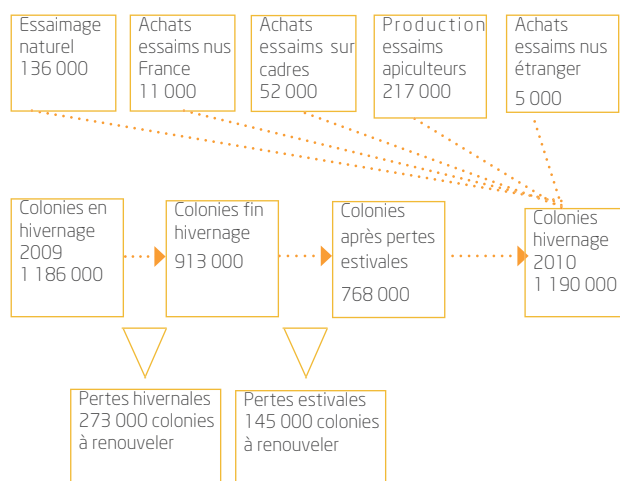
La quantification est réalisée en «équivalents reines», c'est-à-dire qu'un essaim, une reine ou un paquet d'abeilles représentent une unité équivalente sur le plan technique à l'échelle d'une année.

Estimation globale du besoin en renouvellement en France

Le besoin total de renouvellement lié aux pertes hivernales et estivales s'élève à 420 000 unités de production sur l'année, dont 65 % imputables aux pertes hivernales et 35 % aux pertes estivales.

Estimation globale des productions de cheptel en France.

Le besoin est compensé par la production d'essaims naturels ou issus de l'élevage produits par le cheptel français, pour environ 420 000 unités également, dont un tiers provient de l'essaimage naturel et les deux tiers de la production de la filière, soit au sein des exploitations, soit par l'achat d'essaims artificiels ou paquets d'abeilles sur le marché de l'élevage.



Source : PROTEIS, enquête quantitative auprès des apiculteurs

Évaluation du marché

Sur la base des quantités évaluées ci-dessus, et sur des tarifs génériques 2010 pour les paquets d'abeilles, les essaims et les reines, l'audit évalue le marché à 6,68 millions d'euros

Marché de l'élevage en France

Paquets d'abeilles France	361 000 €
Paquets d'abeilles importés	692 000 €
Essaims sur cadres	4 469 000 €
Reines achetées	1 156 000 €
TOTAL	6 678 000 €

Source : PROTEIS, enquête quantitative auprès des apiculteurs



Évaluation de l'activité de pollinisation des apiculteurs

La pollinisation est l'action de transporter le pollen (élément mâle) d'une fleur sur le pistil (élément femelle) d'une autre fleur de la même espèce, en vue de produire une graine. Une bonne pollinisation est nécessaire pour un grand nombre de productions destinées à l'alimentation humaine.

La pollinisation peut s'effectuer de plusieurs manières : par le vent, par le biais des abeilles domestiques, que ce soit dans le cadre d'un service de pollinisation ou bien par les ruches sédentaires non destinées à la pollinisation commerciale, des bourdons (*Bombus* sp) qui pollinisent principalement les serres de tomates, et des autres insectes pollinisateurs présents naturellement dans le milieu.

Il faut donc considérer qu'il existe sur le territoire national un ensemble de vecteurs de pollinisation qui fournissent une offre diversifiée. Cette diversité de solutions est nécessaire pour assurer une bonne qualité de la fécondation.

Certains apiculteurs se sont spécialisés dans un véritable service de pollinisation pour lequel ils perçoivent une rémunération. Ce secteur de la pollinisation « marchande » touche particulièrement l'arboriculture, la production de semences et le maraîchage.

Si l'équilibre annuel entre l'offre et la demande de pollinisation semble actuellement assuré, l'augmentation de la demande issue de l'agriculture et la diminution de l'offre en pollinisateurs « naturels », rend celui-ci aléatoire.

L'enquête quantitative a permis de dresser un profil des apiculteurs qui exercent une activité marchande de pollinisation, et d'en déduire une évaluation du marché de la pollinisation.

Le profil des apiculteurs pollinisateurs

La pollinisation est pratiquée sur des exploitations plutôt jeunes, moins de 10 ans d'ancienneté pour 78 % des apiculteurs pollinisateurs ; en revanche, les plus importantes d'entre elles ont entre 10 et 30 ans d'ancienneté.

C'est une activité essentiellement exercée par les apiculteurs professionnels ; la quantité de ruches louées peut dépasser la taille du cheptel pour les apiculteurs spécialisés et atteint au maximum 300 % du cheptel de l'exploitant, par le biais des locations successives dans une saison.

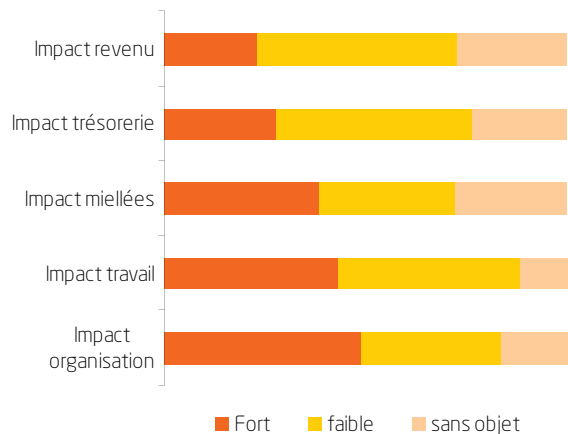
Pour la moitié des apiculteurs pollinisateurs, le chiffre d'affaires lié à la pollinisation génère un chiffre d'affaires inférieur à 10 % du chiffre d'affaires total.

Impact de la pollinisation sur l'exploitation

La prestation de pollinisation se traduit par un impact fort sur l'organisation et la charge de travail de l'exploitation, en augmentant le nombre de déplacements, surtout lorsque la quantité de ruches à déplacer est importante, car des voyages répétés de nuit sont nécessaires.

Certaines pollinisations concurrencent des miellées, c'est-à-dire que l'apiculteur aurait l'opportunité d'amener ses ruches récolter du miel plutôt que de pratiquer la pollinisation.

Hiérarchie des impacts de l'activité de pollinisation sur l'exploitation apicole



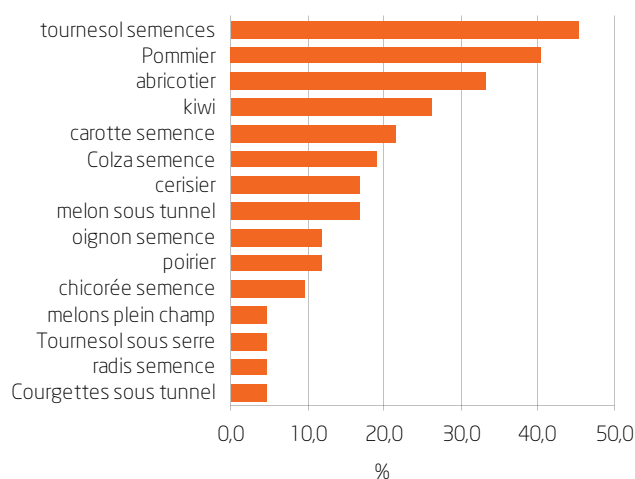
Source : Enquête quantitative PROTEIS.

80 % des apiculteurs pollinisateurs ne rédigent pas de contrat au moment de la dépose des ruches. Il s'agit principalement des apiculteurs qui louent le moins de colonies.

Les cultures concernées

Les principales cultures concernées sont le pommier et le tournesol semences ; les pourcentages indiqués en abscisse représentent la proportion d'apiculteurs qui ont indiqué polliniser la culture considérée.

Pourcentage des apiculteurs-pollinisateurs qui louent des colonies pour les cultures suivantes :



Source : Enquête quantitative PROTEIS.

Estimation du chiffre d'affaires de la filière pollinisation par les abeilles domestiques

À partir de l'échantillon de l'enquête quantitative, on obtient une évaluation de l'ordre de 60 000 ruches louées annuellement en France pour un chiffre d'affaires de 2 à 3 millions d'euros selon que le mode d'évaluation est basé sur la quantité de ruches louées ou le chiffre d'affaires déclaré en pollinisation.

Perspectives

Concernant l'abeille domestique, la répartition des apiculteurs sur le territoire pourrait évoluer avec la professionnalisation (répartition moins homogène des ruches sur le territoire) mais aussi par simple abandon des zones les plus exposées aux pesticides. Par ailleurs les pertes hivernales importantes induisent une forte réduction du nombre de colonies au printemps, ce qui affecte le nombre de butineuses disponibles pour les cultures les plus précoces.

Le rétablissement d'une plus grande diversité, et l'amélioration du potentiel en nectar, en pollens nutritifs tout au long de l'année devraient aider à reconstituer les communautés de pollinisateurs naturellement présentes dans les milieux.



État des lieux des traitements contre varroa

Varroa destructor est maintenant présent depuis près de 30 ans sur le territoire national, et reste l'un des parasites qui a le plus d'impact sur le cheptel. La lutte contre Varroa génère aussi des augmentations de coûts directs et indirects au sein des exploitations apicoles : coût des traitements, temps passé à la lutte, qualité des cires, état sanitaire du cheptel, etc.

Bilan de l'offre des médicaments

Les matières actives reconnues contre *Varroa destructor* en Europe.

L'Union Européenne dispose d'un arsenal de plus d'une dizaine de matières actives pour lutter contre la varroose. Le tableau ci-dessous récapitule ces matières actives en indiquant des exemples de produits commerciaux étrangers, et des produits commerciaux autorisés en France.

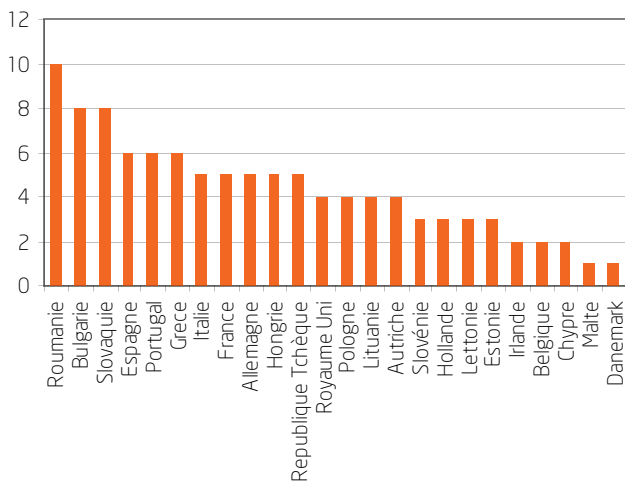
Matières actives et exemples de produits commerciaux utilisés dans la lutte contre *Varroa destructor* en Europe

Matière active	Exemples de produits commerciaux	Produits commerciaux autorisés en France
3-p-CIMENOL, 2-4HEXADIEN ACUD, Herbes Solution hydro-alcoolique	MEHPATIKA	Aucun
ACIDE CITRIQUE, ACIDE OXALIQUE, extraits de propolis, div. Huiles éthériques	BEEVITAL HIVECLEAN	Aucun
ACIDE OXALIQUE	EXOCAL	Aucun
ACRINATHINE	GABON PA 92	Aucun
CYAMIAZOL HYDROCHLORID	APITOL	Aucun
OI.MENTHAE PIPERITHAE, THYMOL	ECOSTOP-LAMELLAE	Aucun
ORTHO-HYDROXY-BENZOATE de SODIUM	NONOSZ Solution	Aucun
ACIDE FORMIQUE	FORMIDOL	Aucun
AMITRAZE	APIVAR, APIWAROL, VARATAZ	Apivar
COUMAPHOS	CHECK-MITE, PERIZIN	Aucun
FLUMETHRINE	BAYVAROL, VAROSTOP-STRIPS, THYMOVAR Strip 15 G	Aucun
TAU-FLUVALINATE	GABON PF90, APISTAN	Apistan
THYMOL	XY, APIGUARD VET	Apiguard, Thymovar
THYMOL, EUCALYPTOL, CAMPHRE, LEVOMENTHOL	API LIFE VAR	Apilife Var

Source : Bases de données Michel BOCQUET

Les différents pays se sont dotés d'une gamme de produits de traitement plus ou moins large, allant de 1 pour le Danemark, jusqu'à 10 en Roumanie, la France se situant dans la moyenne.

Nombre de spécialités commerciales autorisées dans différents pays européens.



Les médicaments disposant d'une autorisation de mise en marché (AMM)

La France dispose actuellement de cinq spécialités commerciales ayant une autorisation de mise sur le marché en ce qui concerne l'abeille, trois à base de thymol, une à base d'Amitraze, une à base de Tau-Fluvalinate.

Modalités de prescription et de distribution

Les groupements de défense sanitaire (GDS) sont très présents dans le domaine du conseil sur les pratiques apicoles en termes de médication, ainsi que les ADA (Associations régionales de développement apicole). Ces deux types d'organismes assurent en particulier des formations, ou mettent en place des réunions d'échanges entre apiculteurs déterminantes pour les choix des stratégies sanitaires sur les exploitations.

La prescription est effectuée principalement par les vétérinaires et les GDSA.

La distribution des médicaments est réalisée principalement par les GDSA, qui drainent plus de 50 % des apiculteurs, ainsi que par les vétérinaires et les pharmacies. Les organismes techniques et magasins interviennent sur les spécialités sans AMM, mais sont cités par moins de 15 % des apiculteurs interrogés.

Les pratiques apicoles

L'enquête quantitative a permis de recueillir un nombre important de données sur les pratiques des apiculteurs.

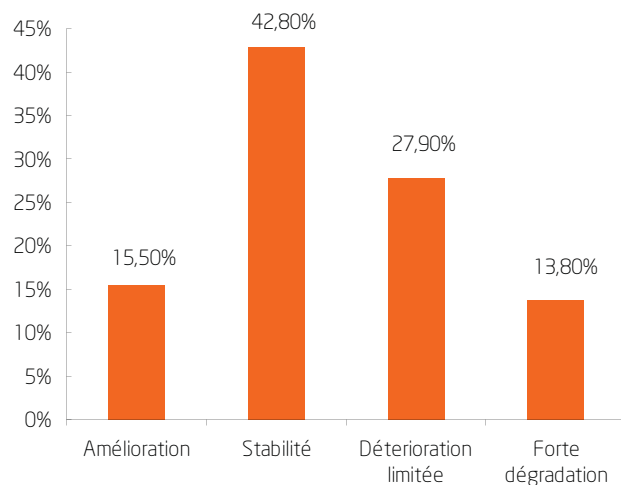
Le contexte sanitaire global des colonies

La moitié des apiculteurs considère que l'état sanitaire de leur cheptel est bon, et près de 45 % qu'il est moyen. L'appréciation de cet état sanitaire est cependant variable selon la taille des exploitations. Les apiculteurs qui gèrent un grand nombre de ruches ont une appréciation plus négative de l'état sanitaire du rucher : ils ne sont plus que 40 % à considérer que l'état sanitaire global est bon, contre 70 % pour les apiculteurs possédant moins de 10 ruches.

Logiquement, l'appréciation de la qualité de l'état sanitaire est fortement corrélée au niveau de pertes moyen des 5 dernières années : les apiculteurs qui indiquent avoir un bon état sanitaire dans le rucher ont un taux de pertes inférieur à 20 %, alors qu'il est supérieur à 30 % pour ceux qui considèrent que l'état sanitaire est dégradé.

L'évolution de l'état sanitaire appelle une interprétation mitigée : une majorité d'apiculteurs considère que l'état sanitaire est stable. Cependant, la proportion d'apiculteurs pour lesquels elle se dégrade est bien supérieure à celle pour laquelle elle s'améliore.

Évolution de l'état sanitaire perçu par les apiculteurs

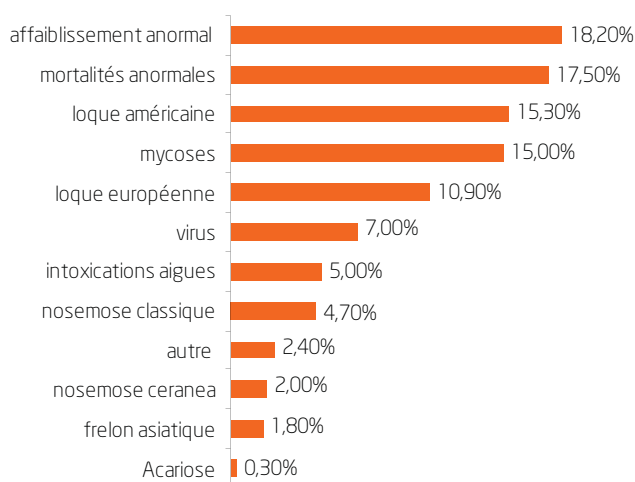


Source : PROTEIS, enquête quantitative auprès des apiculteurs



Si l'on excepte varroa, qui est présent dans tous les ruchers, voici par ordre d'importance le pourcentage de citations des autres causes pathologiques.

Principaux problèmes sanitaires rencontrés par l'apiculteur, classement par ordre de citation



Source : PROTEIS, enquête quantitative auprès des apiculteurs

Varroa, vu par les apiculteurs interrogés

À côté des autres problèmes sanitaires, le varroa apparaît comme un point prioritaire par les apiculteurs. Le varroa est présent de façon permanente dans les ruchers. S'il ne pose pas de problème de fond lorsqu'il est maîtrisé, la lutte actuelle n'empêche en rien la ré-infestation chaque année. Par ailleurs, les moyens de lutte existent, mais le nombre de molécules disponibles est réduit et chacune a ses limites, ce qui ne permet pas de réaliser des alternances de molécules nécessaires pour limiter la résistance de varroa.

Le taux d'infestation est un point clé, mais il semble très variable dans l'année et il est difficile de le mettre en relation avec les dégâts potentiels sur les colonies, le diagnostic du niveau d'infestation des ruches n'étant pas aisé, sauf lorsqu'apparaissent les abeilles aux ailes déformées. En particulier, les apiculteurs sentent la nécessité d'une approche ponctuelle en cours de saison, pour réduire les infestations mais il n'existe pas d'outils reconnus pour cela.

Le danger de varroa provient aussi des pathologies associées (affaiblissements, immunités atteintes, viroses, etc) et il est considéré comme explicatif d'une partie des mortalités hivernales.

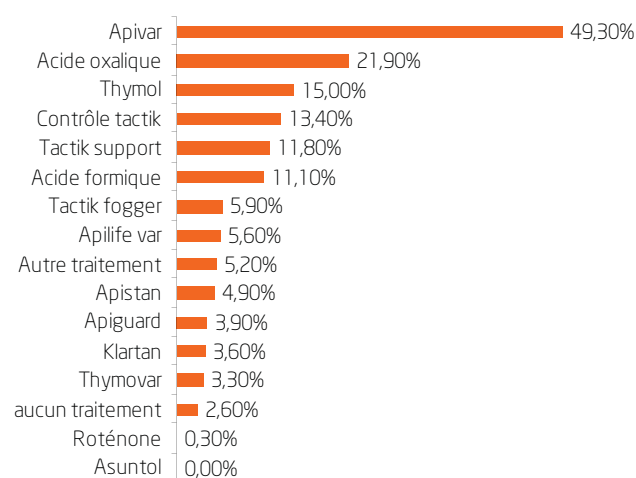
Le manque de recherche dans ce domaine est pointé du doigt, en particulier sur des moyens de lutte alternative.

Les pratiques de la médication contre varroa

Le graphique suivant présente le pourcentage d'apiculteurs utilisant une spécialité donnée. Le total est supérieur à 100 % du fait de réponses multiples possibles.

La spécialité la plus utilisée est Apivar, la moitié des apiculteurs de l'échantillon déclare l'utiliser.

Niveau d'utilisation des médicaments vétérinaires, par ordre de citation par les apiculteurs



Source : PROTEIS, enquête quantitative auprès des apiculteurs

Chaque médicament a un mode d'action différent. La cinétique de chute de varroa, par exemple, est plus rapide avec le thymol, mais plus complète sur la durée avec l'amitraz. La température influence le mode d'action des produits à base de thymol, mais aussi les acides.

Par ailleurs, pour ce qui concerne Apivar, une pratique courante consiste à laisser les lanières dans la colonie jusqu'à la sortie de l'hivernage. C'est une modalité d'utilisation qui est susceptible de favoriser à terme l'apparition de varroa résistant à l'amitraz.

Plusieurs stratégies peuvent être identifiées :

- > la base du traitement reste une application vers mi août avec les matières actives classiques : amitraz, thymol, tau-fluvalinate, soit avec les spécialités disposant d'une AMM, soit l'équivalent réalisé à partir des matières actives,
- > lorsque le climat laisse la colonie sans couvain, une application hivernale ou un simple contrôle avec l'acide oxalique ou un contrôle au Tactik (amitraz),
- > des applications de secours en cours de saison en cas de forte infestation,
- > des applications sur les essaims, sur les ruches diverses destinées à l'élevage, avec différents moyens.

Concernant les apiculteurs en mode de production biologique, la stratégie dominante consiste à utiliser le thymol à l'automne, et l'acide oxalique en complément.

65 % des apiculteurs sont plutôt satisfaits de leur pratique anti varroa.

D'autres pratiques anti-varroa sont mentionnées :

> autres acides : acide acétique, vinaigre, souvent utilisés par l'apiculteur en complément, notamment en prévention contre la nosérose,

> produits alternatifs : alcool, thym à thymol, propolis, essai rhubarbe, alcoolat de propolis, homéopathie et fleur de Bach,

> huiles essentielles : aroma bee, bee vitae, complexe d'huiles essentielles honeybeehealthy, huile essentielle de sariette des montagnes, stéphinia,

> aliments stimulants : candis protéiné, candi tonus, nourrissage protéiné, levures de bière, oligo éléments, provitabee, produits qui n'ont pas d'effet sur le varroa en soi, mais qui stimulent les colonies et améliorent parfois son état sanitaire,

> moyens techniques : couvain de mâle supprimé ; fonds grillagés, à tubes, ou assimilés, des techniques censées limiter le nombre de varroa dans la ruche.

Le niveau de satisfaction est lié au taux de pertes observées. Les apiculteurs satisfaits ou plutôt satisfaits ont un taux moyen de pertes hivernales de moins de 20 %, alors que les apiculteurs insatisfaits ou très insatisfaits ont un taux moyen de pertes de 25 %.

Les attentes des apiculteurs pourraient se résumer ainsi :

> être capable de bien évaluer le niveau d'infestation, afin de développer des stratégies de lutte raisonnée plus efficaces,

> être capable d'évaluer l'impact réel de varroa sur les colonies. À partir de quand varroa représente-t-il un danger pour la ruche ?

> disposer de médicaments adaptés aux différentes stratégies possibles, donc :

- un traitement de fond classique supplémentaire, pour accroître les possibilités d'alternance,

- un traitement ponctuel utilisable en période hivernale hors couvain, à des températures suffisamment basses,

- un moyen de réduire l'infestation, même partiellement, en cours de saison sur des colonies avec hausses,

- un moyen de contrôler ponctuellement une infestation,

> permettre des alternances pour limiter les risques d'accoutumance / résistance,

> disposer de moyens respectueux de l'environnement.

Remarques sur la gamme des médicaments apicoles

L'abeille reste considérée sur le plan vétérinaire comme l'une des espèces « mineure » par opposition aux principales espèces élevées (bovins, ovins, etc) et ne dispose que d'une gamme limitée de médicaments.

En particulier la nécessité d'obtenir une limite maximale de résidus (LMR) par espèce et par aliment a abouti à l'absence de LMR pour de nombreuses molécules, ce qui réduit de fait la diversité des médicaments autorisés.

Les vétérinaires ont la possibilité d'utiliser un médicament en dehors d'une AMM (Art L5143-4 du code de la santé publique) selon le principe de la cascade. Cependant cela ne résout pas le problème sur le fond car la responsabilité de la prescription repose alors entièrement sur le vétérinaire, notamment vis-à-vis des assurances.

Ce manque de médicaments est patent en France concernant les nosémoses et autres infections fongiques et la loque américaine, pour lesquels il n'existe aucun médicament, contrairement à varroa, pour lequel les spécialités présentées plus haut sont disponibles.



Le parlement européen a adopté le 15/11/2011 une procédure d'initiative qui demande à la commission de revoir les bases de la gestion sanitaire en apiculture, avec des propositions assez innovantes :

INI - Procédure d'initiative : santé des abeilles et défis pour le secteur de l'apiculture 2011/2108(INI) - 15/11/2011
Texte adopté du Parlement, lecture unique

Produits vétérinaires : le Parlement constate qu'il est très important de mettre au point des traitements innovants et efficaces contre le varroa, qui engendre des pertes annuelles de quelques 10 %. Il invite les États membres à assurer un soutien financier à la recherche, au développement et aux essais in situ de nouveaux médicaments concernant la santé des abeilles. Il souligne en outre la nécessité d'encourager l'industrie pharmaceutique à développer de nouveaux médicaments destinés à lutter contre les maladies des abeilles.

La Commission est invitée à :

- définir des orientations communes en matière de traitement vétérinaire dans ce secteur afin de réduire les effets négatifs des maladies et des parasites ;
 - élaborer des règles plus flexibles d'autorisation et de mise à disposition de produits vétérinaires pour les abeilles, notamment des médicaments d'origine naturelle et d'autres qui ne portent pas atteinte à la santé des insectes ;
 - étudier la possibilité d'étendre la couverture du Fonds vétérinaire de l'Union européenne aux maladies des abeilles lors de sa prochaine révision.
- les députés se félicitent de l'intention de la Commission de proposer une législation globale sur la santé animale. Ils invitent la Commission à adapter la portée et le financement de la politique vétérinaire européenne pour tenir compte des spécificités des abeilles et de l'apiculture afin de garantir une lutte plus efficace contre les maladies des abeilles en assurant :
- > la présence de stocks suffisants de médicaments efficaces et standardisés dans tous les États membres,
 - > le financement de la santé des abeilles dans le cadre de la politique vétérinaire européenne.

Synthèse et conclusions

Ce dernier chapitre de l'audit comporte deux parties :

La première partie consiste à présenter, de façon succincte, un bilan de l'apiculture selon les 3 dimensions du développement durable.

La seconde partie présente une analyse de type AFOM (Atouts et Faiblesses, puis les Opportunités et Menaces) de la filière apicole française.

Un bilan selon les trois dimensions du développement durable

Les trois piliers du développement durable sont la société, l'économie et l'environnement. Adopter cette grille d'analyse du bilan des activités de la filière apicole permet de souligner la contribution positive de cette filière à chacun de ces trois piliers. Les propos suivants sont uniquement illustratifs : il ne s'agit pas d'une analyse complète.

La dimension sociétale

La filière apicole française est structurée par un réseau vivant et très dense d'associations et syndicats départementaux apicoles sur l'ensemble du territoire : ce réseau témoigne d'une vie associative dynamique regroupant des membres d'âges et d'horizons sociologiques et professionnels très divers. Cet éclatement des structures représentatives trouve là un aspect positif qu'il convient de souligner.

Les apiculteurs, de part leur nombre et le maillage de leurs structures au sein des territoires, constituent un groupe social reconnu et écouté des élus locaux. Ils jouent un rôle citoyen et de lanceurs d'alerte qui rendent concrètes des problématiques environnementales.

Enfin, l'apiculture joue un rôle éducatif auprès des différentes générations avec d'une part l'ensemble du réseau des ruchers écoles et d'autre part les interventions des associations et syndicats au sein du milieu scolaire.

La dimension économique

Le chiffre d'affaires de la filière apicole au marché français de produits et services est estimé en 2010 à 134 millions d'euros : 86 % pour le miel, 8 % pour les autres produits, 2 % pour la pollinisation et enfin 4 % pour les produits d'élevage.

La valeur retenue pour la pollinisation est celle du chiffre d'affaires réalisé par les apiculteurs sur ce segment particulier de leur activité ; mais, la valeur intrinsèque de ce « service rendu », si on le ramène ne serait-ce qu'à la production agricole qu'il génère est évidemment d'un tout autre ordre de grandeur, sans doute de plusieurs centaines de millions d'euros.

Sur la base des chiffres élaborés dans le cadre de l'audit, les 3 700 exploitations apicoles professionnelles ou pluriactives regroupent près de 12 000 personnes à temps plein ou temps partiel.

Enfin, si on se réfère aux résultats de l'analyse comptable, chaque kilo de miel produit a nécessité une dépense en produits et services de l'ordre 4,8 € en 2010. Extrapolé à la production française estimée pour 2010 à 18 330 tonnes, l'apiculture française a dépensé sur le marché français en produits et services un montant total de 87,6 millions €. L'ensemble de ces « consommations en produits et services » de l'apiculture française contribue à l'existence de plusieurs centaines d'emplois indirects induits par les activités de l'extrême amont à l'aval de la filière apicole.

La dimension environnementale

L'abeille joue un rôle important dans l'environnement : elle participe à la pollinisation du milieu naturel, parallèlement aux autres pollinisateurs. Le nombre de ruches et leur présence au sein de toutes les communes du territoire français constituent deux indicateurs clés de cette contribution à la production agricole et à la vie de la flore sauvage.

Par son attrait auprès de nombreux publics dont les scolaires, l'apiculture est un relais efficace en termes d'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, l'abeille subit directement l'influence de l'environnement et de son évolution et constitue donc un bio indicateur de l'environnement, marqueur de la teneur en polluants du milieu, et indicateur de biodiversité. Elle est un témoin fidèle des évolutions du milieu naturel.



Analyse des points forts et opportunités, des points faibles et menaces

Points forts et opportunités

Structure de la filière et marché

Malgré la baisse très sensible du nombre d'apiculteurs, la répartition des ruchers et les pratiques de transhumance permettent à la filière apicole de déployer ses activités sur l'ensemble du territoire.

Affichant un net renforcement de son poids relatif au sein de la filière apicole, le groupe des professionnels semble avoir résisté aux difficultés qu'a connues le secteur.

Le métier d'apiculteurs bénéficie d'une forte attractivité auprès des candidats à l'installation en agriculture avec une «barrière à l'entrée» beaucoup plus faible que dans les autres filières (absence de foncier).

Le marché français du miel et des produits de la ruche bénéficie d'une demande stable en volume mais en hausse en valeur du fait d'une segmentation de plus en plus poussée. Les deux principaux circuits, à savoir les ventes directes et la grande distribution, apparaissent plus complémentaires que concurrents en termes d'offre.

Compte tenu d'un marché tendu du côté de l'offre, les niveaux de prix à la production sont fermes et la valorisation des miels de France ne semble pas poser de soucis à une très large majorité d'apiculteurs.

Le programme apicole européen et les autres aides

En moyenne, le programme a consommé 85 % de son enveloppe malgré les contraintes inhérentes à sa gestion : une gestion annualisée, un calendrier assez contraint, une large diversité des mesures et des interlocuteurs.

Les effets et les impacts des mesures de soutien à la transhumance et de reconstitution du cheptel apicole sont clairement enregistrés comme positifs. Les taux de pénétration des mesures sont très significatifs (plus de 50 %) au sein de la cible des apiculteurs de plus de 300 ruches.

La cohérence externe est forte : le programme apicole européen et les mesures du Programme de développement rural hexagonal (PDRH) financé par le fonds FEADER (mesure agro-environnementale de l'axe 2) dont bénéficient les apiculteurs apparaissent complémentaires.

Dans les volets régionaux du PDRH, les cinq régions du sud qui regroupent plus de 50 % des ruches et de la production de miel, ont activé les mesures pertinentes pour l'apiculture au sein des différents axes du PDRH : aide à l'installation, aide à l'investissement dans les mielleries, mesure agro-environnementale (MAE) pollinisation, soutien aux circuits courts.

Une synthèse complète, particulière, concernant le programme apicole européen est disponible à FranceAgriMer.

Points faibles et menaces

La filière apicole témoigne d'une certaine difficulté à mettre en place une gouvernance sereine et efficace qui réponde aux enjeux et objectifs des trois types d'apiculteurs.

Les évolutions récentes du milieu qui pénalisent l'apiculture du fait notamment des taux de mortalités élevés se traduisent par une gestion de plus en plus technique de la conduite des ruchers, synonyme de découragement et d'une barrière à l'entrée pour les «producteurs familiaux».

Compte tenu de la dualité de la mise en marché (miel français en ventes directes et miels importés dominant en grande distribution), du taux d'auto approvisionnement maintenant inférieur à 50 %, les enjeux de la gestion économique à moyen terme du marché français semblent ne plus mobiliser qu'une partie des apiculteurs.

D'après une majorité d'apiculteurs, des progrès restent à faire dans l'accompagnement technique par les organismes professionnels et sur l'apport effectif des programmes d'expérimentations et de recherches.

Marché

La mondialisation des approvisionnements et la directive communautaire « miel », assez peu exigeante en termes d'identification du miel, sont synonymes d'une fragilisation potentielle des composantes d'image du miel. Dans ce contexte, il semblerait judicieux de renforcer l'identification du miel français.

La lisibilité du rayon miel en grande distribution et la gestion des mentions valorisantes mériteraient une amélioration afin de permettre aux consommateurs de bénéficier d'une information claire, notamment sur les mélanges de miel (pays tiers, pays de l'Union européenne).

Pour disposer d'un suivi régulier des évolutions de la filière apicole française, il semble nécessaire d'améliorer la définition et le suivi des indicateurs fiables, tant au niveau du marché que du bilan des réalisations des programmes cofinancés par l'Union européenne (PDRH, programme apicole européen).

Enfin, au regard des lacunes soulignées dans la logique d'intervention du programme européen qui n'est pas vraiment formulée clairement (suite logique entre : des objectifs stratégiques, puis des objectifs opérationnels et seulement après un programme d'actions), les structures professionnelles avec les services de l'Etat se penchent actuellement sur la formulation pour l'apiculture française des objectifs stratégiques et opérationnels que se fixe la France pour ce secteur à moyen terme, ainsi que sur les moyens d'y parvenir.

La formulation d'objectifs globaux au niveau national doit répondre à la diversité des enjeux et des objectifs de chacun des trois types d'apiculteurs, familiaux, pluriactifs et professionnels.



